

La Barbinière

Hébergement et restauration sous forme de gîte rural, chambres d'hôtes et table d'hôtes

Gîte G627 et Chambres d'hôtes G1271 agréés

Gîtes de France 4 épis, Bienvenue à la Ferme et Gîte Panda

Labellisée Qualité Tourisme, Tourisme et Handicap, Gîte de charme et Cheval Etape

Partenaire du Parc Naturel Régional du Perche – Valeurs Parc Naturel Régional

Chambres d'hôtes n°G1271

La Barbinière : maison de pays.

RDC : - 1 chambre « Paris » accessible aux personnes handicapées (1 lit 2 pers. 160 cm, TV), salle d'eau avec douche hydromassante et WC indépendants.

Etage : - 1 suite « Bretagne » (1 lit 2 pers. 160 cm, 1 lit 1 pers. 90 cm, TV), salle de bain balnéothérapie et WC indépendants.

- 1 chambre « Corrèze » (1 lit 2 pers. 160 cm, TV) avec salle de bain balnéothérapie et WC indépendants.

Wifi gratuit

Chauffage au sol basse température.

Possibilité abri voiture.

Jardin 7000 m² arboré, jeux enfants ping-pong, trampoline, badminton.

Location de 2 vélos à assistance électrique avec remorque enfants.

Animaux interdits

Capacité : 7 personnes

Ouvert toute l'année.

GPS : latitude : 48.54959722, longitude : 0.91825000

Hébergement "Qualité Environnementale"

Hébergement restauré dans le respect de la qualité environnementale du bâti, du choix des matériaux, de l'économie de l'eau et de l'énergie, de l'intégration dans le site.

Accessibilité aux handicapés

Pour votre confort, le label "Tourisme et Handicap" qualifie les hébergements accessibles aux personnes ayant besoin d'adaptations pour les principales déficiences (motrice, visuelle, auditive et mentale).

Accueil de cavaliers randonneurs

Possibilité de venir avec son propre cheval à l'occasion d'un séjour ou d'une étape : propriété de 16 ha avec herbages (5.00€ / nuit / cheval) et boxes (15.00€ / nuit / cheval).

Carrière 2 400 m² avec obstacles.

Tarifs 2022 par nuit (petit déjeuner inclus) :

	Chambres		
	Paris	Bretagne	Corrèze
1 personne	100,00 €	105,00 €	100,00 €
2 personnes (1 lit)	100,00 €	105,00 €	100,00 €
2 ou 3 personnes (2 lits)		150,00 €	
4 personnes (2 lits)		195,00 €	
4 ou 5 personnes (3 lits)		240,00 €	

Taxe de séjour en supplément 0.50€ par adulte et par nuit.

Table d'hôtes : 29.00€ tout compris par repas et par personne, 15.00€ par enfant.

Location VAE 25.00€ par vélo et par jour (caution de 500.00€), panier pique-nique 15.00€ par personne, 10.00€ par enfant.

Siège Social : 1, LES FERRETTES - NEUILLY SUR EURE - 61290 LONGNY LES VILLAGES - FRANCE

Tél. : Fax : 33 (0)2 33 83 76 97 - Port. : 33 (0)6 45 57 20 07

courriel : contact@labarbiniere.com site : <http://labarbiniere.com>

SARL au capital de 60 000 € - RCS 532 698 958 Alençon

N° TVA intracommunautaire : FR61532698958

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Le contrat de location est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes agréées par l'antenne départementale ou interdépartementale territorialement compétente au nom de la Fédération Nationale des Gîtes de France.

En aucun cas la Fédération Nationale des Gîtes de France ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ses contrats par des tiers ou à des fins non touristiques.

Le meilleur accueil sera réservé aux hôtes. Le propriétaire s'engage à assurer personnellement leur l'accueil avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 - durée du séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 - conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Le deuxième exemplaire du contrat est à conserver par le client. Les prix s'entendent toutes charges comprises suivant la fiche descriptive, hors taxe de séjour.

Article 4 - absence de rétractation : Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 5 - annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par lettre, ou télécopie adressée au propriétaire.

- a) Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire.
Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début de séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera en outre le paiement du solde du prix du séjour.
- b) Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour.
- c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au séjour initial reste intégralement acquis au propriétaire.
Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

Article 6 - annulation par le propriétaire : Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception.

Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 7 - arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 8 - règlement du solde : Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire.

Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Article 9 - taxe de séjour : La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor public.

Article 10 - utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état.

Article 11 - capacité : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 - animaux : Le présent contrat précise que le client ne peut pas séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 13 - litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux doit être soumise à l'antenne départementale ou interdépartementale des Gîtes de France dans les trois jours suivant la date du début du séjour.

Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre, dans les meilleurs délais à l'antenne départementale des Gîtes de France, compétente pour émettre une proposition en faveur d'un accord amiable.

Ces dispositions ne préjugent pas des éventuelles actions judiciaires intentées par le client ou par le propriétaire.